



COMMISSION EUROPÉENNE

DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances

Dialogue social, Droits sociaux, Conditions de travail, Adaptation au changement
Dialogue social, Relations industrielles

COMITÉ DU DIALOGUE SOCIAL SECTORIEL DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE

Réunion du groupe de travail 2 octobre 2006 Compte rendu (adopté le 5 février 2007)

1. Adoption de l'ordre du jour et approbation du compte rendu de la dernière réunion

La réunion est présidée par M. Koning (Employeurs). L'ordre du jour est adopté et il est décidé de reporter l'examen approfondi du point "profils professionnels" à la prochaine réunion. Le compte rendu de la dernière réunion (10 mai 2006) est approuvé moyennant des modifications mineures.

2. Profils professionnels et qualifications professionnelles

Les participants constatent que le dossier n'a pas progressé. Les documents à analyser sont les suivants :

- les informations recueillies en 2005 par la Commission dans les pays d'Europe de l'Est ;
- une étude menée par le Conseil économique et social de Flandre (www.serv.be);
- l'étude néerlandaise sur les profils professionnels en Europe (ISEO Consult, encore incomplète) ;
- une étude succincte sur le Danube (attendue d'ici la fin de l'année).

Reste encore à déterminer ce que souhaitent les partenaires sociaux : l'harmonisation des profils professionnels dans le but d'une reconnaissance de la formation professionnelle ou l'harmonisation des filières de formation. En Allemagne, le profil professionnel est déjà disponible en trois langues. L'étude néerlandaise est encore incomplète car certains pays n'ont pas encore vérifié les données. Une autre réunion de travail, avec la participation de M^{me} Freling, aura lieu aux Pays-Bas la semaine prochaine. Il est décidé de remettre l'examen de ce point à l'ordre du jour de la réunion du 10 novembre.

3. Temps de travail

La Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF) présente un document à ce sujet qui tente d'énumérer les différents points sur lesquels les partenaires sociaux sont d'accord :

- (1) Objectifs d'une réglementation sectorielle du temps de travail : Sécurité et protection de la santé sur le lieu de travail, garantie du bon fonctionnement des transports, prévention de la concurrence déloyale (voir compte rendu de la réunion du 8 décembre 2005)
- (2) La Convention des gens de mer est considérée comme une bonne base de discussion (voir le compte rendu de la réunion du 10 mai 2006)
- (3) La durée maximale du temps de travail journalier et hebdomadaire est définie.
- (4) Une période de référence de 12 mois est fixée.

L'ETF et l'UENF constatent que ces points sont unanimement acceptés. L'OEB pense qu'il est encore prématuré de prendre position à cet égard. Il faut, tout d'abord, s'assurer du maintien en vigueur de la formule tant appréciée "une semaine de temps de navigation, une semaine de congés". Pour l'ETF le problème vient du fait que souvent on applique la formule « deux semaines de temps de navigation, une semaine de congés ». Pour garantir l'équilibre sur les trajets de longue distance, il faudrait accepter des solutions comme "trois semaines de temps de navigation, trois semaines de congés" sur une période de référence d'une année.

Cette solution serait surtout intéressante pour les travailleurs originaires d'Europe de l'Est qui sont envoyés par des agences. Il est précisé qu'il ne faut pas assimiler temps de navigation à temps de travail. Il s'agit du temps de travail nécessaire à la navigation. L'ETF maintient que les 48 heures de travail hebdomadaires prévues sont largement dépassées. Il faudrait atteindre un maximum de 48 heures de travail hebdomadaire à répartir en conséquence durant l'année. L'UENF affirme que la réglementation traditionnelle de la navigation intérieure n'est plus possible depuis l'application de la Convention des gens de mer. Elle souligne que le secteur de la navigation maritime ne connaît pas de réglementation du type "une semaine/une semaine". C'est pourquoi il faudrait vérifier comment le secteur de la navigation intérieure devrait appliquer le paragraphe 5.1 (Temps de travail et temps de repos) de la Convention des gens de mer. Après discussion séparée, les participants procèdent à un échange de vues sur la question des "temps de travail annuel" et "temps de disponibilité". La mise en application autrichienne est citée comme exemple. Dans ce pays, le capitaine est responsable de la consignation du temps de travail des travailleurs, et ceux-ci doivent respecter une plage fixe de 12 heures, qui inclut le temps de disponibilité. À l'opposé, d'aucuns estiment que le temps de disponibilité est égal au temps de travail, conformément à l'interprétation de la directive générale n° 2003/88/CE relative au temps de travail par la Cour de justice européenne. La directive n° 2002/15/CE relative au temps de travail dans le domaine du transport routier contient, quant à elle, des définitions distinctes du "temps de travail" et du "temps de disponibilité". Les partenaires sociaux souhaitent se conformer aux pratiques actuelles et essayer de leur conférer un cadre législatif.

L'ETF demande aux employeurs de présenter une proposition écrite qui sera examinée le 10 novembre.

4. Prochaines réunions

La prochaine réunion se tiendra le 10 novembre de 9h30 à 13h. Un observateur bulgare et roumain des employeurs et des travailleurs pourra y assister. Les réunions de l'année 2007 seront fixées en accord avec les secrétariats. Si les partenaires sociaux en font conjointement la demande par écrit, il est en principe possible d'organiser des réunions supplémentaires.

Liste des participants au 2 octobre 2006

<p><u>Employeurs :</u></p> <p>UENF :</p> <p>DALAISE, Jean-François</p> <p>DÜTEMEYER, Gunter</p> <p>KONING, Michiel</p> <p>NAABORGH, Jacques</p> <p>OEB :</p> <p>BECKSCHÄFER, Andrea</p> <p>VELDMAN, Jan</p>	<p><u>Travailleurs :</u></p> <p>ETF : BLESER, René</p> <p>BRAMLEY, Nick</p> <p>BRANNSTRÖM, Thomas</p> <p>DIMITREVICH, Alexander (Observateur)</p> <p>HERTOGS, Beatrice</p> <p>JERABEK, Milan</p> <p>LAMERS, Lucy</p> <p>LEHNINGER, Gunter</p> <p>VAN DER ZEE, Jan</p> <p>WEICKER, Raymond</p>
<p><u>Commission européenne :</u></p> <p>DIETER, Rolf (DG TREN/G.2)</p> <p>DLOUCHY, Dorota (DG TREN/F.1)</p> <p>DURST, Ellen (DG TREN/F.1)</p>	